



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Chauriat sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 13 avril 2011

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 26
- ❖ Votants : 29

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT Bernard RUGGERI (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Pascal ROFFET - Chantal de MONTARD (Dallet) - Bruno DURIF (Saint-Bonnet-lès-Allier)

Absent non excusé : Alain ANDRIEU (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Chantal de MONTARD à Gilles VOLDOIRE - Pascal ROFFET à Olivier BOULICAUD (Dallet) - Bruno DURIF à Philippe DOMAS (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Jean-Pierre BUCHE est élu secrétaire de séance.

Le président informe l'assemblée que trois points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- Mise à disposition de parcelles pour travaux à Dallet
- Les amortissements
- Adhésion au Pôle de prévention du Centre de gestion

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 24 février 2011
2. Comptes administratifs 2010
3. Comptes de gestion 2010
4. Affectations de résultats 2010
5. Vote des taux
6. Vote des Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011
7. Vote des budgets principal et annexe 2011
8. Lancement de consultations
9. Encaissement de chèques
10. Motion relative à la construction de logements locatifs sociaux
11. Motion demandée par le Syndicat du Bois de l'Aumône
12. Mise à disposition de parcelles pour travaux à Dallet
13. Les amortissements
14. Adhésion au pôle de prévention du Centre de gestion
15. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 FEVRIER 2011

Le procès-verbal du 24 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

II - COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

2.1 - Compte administratif principal 2010

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le compte administratif 2010 par Gilles VOLDOIRE, lui donne acte de présentation faite, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte de gestion.

Arrêté les résultats définitifs ci-joints du **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2010** :

	DEPENSES 2010	RECETTES 2010	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 341 342.38	1 526 489.47	205 147.09
INVESTISSEMENT	143 581.12	198 343.70	24 557.95
- Résultats reportés	30 204.63		
RESULTATS DE CLÔTURE			229 705.04
Restes à réaliser	59 789.08	26 784.00	- 33 005.08
Résultats définitifs			196 699.96 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif 2010, Maurice DESCHAMPS vice-président, met aux voix le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve :

- à 1 ABSTENTION : Caroll MAISONNEUVE
- à 28 VOIX POUR

le compte administratif 2010 du budget principal.

2.2 - Compte administratif annexe 2010

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le compte administratif 2010 du budget annexe par Gilles VOLDOIRE, lui donne acte de présentation faite, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte de gestion.

Arrêté les résultats définitifs ci-joints du **COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2010** :

	DEPENSES 2010	RECETTES 2010	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	25 800.20 €	231 404.02 €	205 603.82 €
INVESTISSEMENT	356 290.34 €	124 122.20 €	- 39 574.90 €
- Résultats reportés		192 593.24 €	
RESULTATS DE CLÔTURE			166 028.92 €
Restes à réaliser	278 965.59 €	278 522.00 €	- 443.59 €
Résultats définitifs			165 585.33 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif 2010 du budget annexe, Maurice DESCHAMPS, vice-président, met aux voix le compte administratif annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve :

- à 1 ABSTENTION : Caroll MAISONNEUVE
- à 28 VOIX POUR

le compte administratif 2010 du budget annexe.

III - COMPTES DE GESTION 2010

3.1 - Compte de gestion principal 2010

Le Conseil Communautaire :

- après s'être fait présenter, par le receveur, le détail des réalisations effectuées et le compte de gestion dressé par le receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour la Communauté de Communes pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 du budget principal.

3.2 - Compte de gestion annexe 2010

Le Conseil Communautaire :

- après s'être fait présenter, par le receveur, le détail des réalisations effectuées et le compte de gestion du budget annexe dressé par le Receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2010,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe dressé pour la Communauté de Communes pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 du budget annexe.

IV - AFFECTATIONS DE RESULTATS 2010

4.1 - Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2010 (Budget principal) :

Le Conseil Communautaire :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES À REALISER	CHIFFRES À PRENDRE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	24 557.95 €	59 789.08 €	- 33 005.08 €	- 8 447.13 €
		26 784.00 €		
FONCT	205 147.09 €			205 147.09 €

→ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

→ Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2010	205 147.09 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 447.13 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	196 699.96 €
Total affecté au c/ 1068 :	<u>205 147.09 €</u>
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2010 (Budget annexe) :

Le Conseil Communautaire :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 pour le budget annexe,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 du budget annexe,
- constatant que le compte administratif du budget annexe présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 39 574.90 €	278 965.59 € 278 522.00 €	- 443.59 €	- 40 018.49 €
FONCT	205 603.82 €			205 603.82 €

→ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

→ Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	205 603.82 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	40 018.49 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	165 585.33 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	<u>205 603.82 €</u>
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- à 1 ABSTENTION : Maurice DESCHAMPS
- à 28 VOIX POUR

approuve les deux affectations de résultats présentées ci-dessus.

V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Intervention de Gilles VOLDOIRE, eu égard aux difficultés rencontrées pour l'élaboration du budget :

« La préparation des budgets a été faite, comme chaque année par Nadine et Stéphanie aux vues des projets présentés par les commissions, les demandes de subventions et les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil général.

■ Deux réunions préparatoires ont eu lieu :

- **Le mardi 12 avril :** commission vie économique au cours de laquelle il y a un désaccord des élus sur les montants de dépenses à afficher.
- **Le lundi 18 avril :** une réunion de bureau extraordinaire, sans les techniciens, pour tenter de trouver un consensus. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de vous présenter un projet de budget tel qu'il avait été initialement présenté en commission finances, à savoir en appliquant les mêmes principes que ceux qui ont été appliqués depuis 10 ans.

■ Trois sujets principaux ont été abordés lors de ces deux réunions :

① « Le fait d'inscrire une dépense au budget vaut engagement » : si cet adage est vrai en terme réglementaire, ce n'est absolument pas le cas dans les faits, jamais il ne me viendrait à l'esprit d'engager une dépense importante sans l'aval du Conseil Communautaire. Je demanderai d'ailleurs ce soir l'accord de l'assemblée pour lancer les consultations inhérentes aux diagnostics accessibilité et au transfert de charges.

② La Zone Pilote Habitat :

- C'est quoi ? Un travail lancé dans le cadre du Grand Clermont
- Un principe : réaliser sur les territoires des opérations souvent petites qui peuvent être reproductives sur d'autres EPCI.

Tous les EPCI ont été sollicités pour présenter un projet et Mur-ès-Allier a proposé un projet sur Pérignat concrétisé par : une Analyse Environnementale de l'Urbanisme réalisée en 2007/2008. Le coût réel de l'étude était de 29 900 € HT. Les subventions obtenues s'élèvent à 23 920 € (80%) soit un coût résiduel pour Mur de 5 980 €.

En 2010, plusieurs réunions ou séances de travail ont eu lieu avec un groupement d'architectes. Il en est ressorti un principe simple : faire de l'habitat meilleur marché que les produits actuellement disponibles, c'est-à-dire appliquer un des principes de notre PLH.

Nous avons ensuite évoqué, au Conseil Communautaire du 4 octobre 2010 le projet ZPH. Une délibération a été prise au Conseil Communautaire du 15 novembre 2010 pour autoriser le président à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil régional et du Conseil général pour un projet estimé à 240 000 € HT. Cette délibération a été prise à l'unanimité des membres présents.

Lors de différentes rencontres avec le Conseil général et la Région, j'ai obtenu que le projet centré sur Pérignat soit présenté dans un logique multi-site (Dallet, Mezel, Pérignat et St-Bonnet se sont positionnés avec des projets identifiés et j'ai sollicité Chauriat pour qu'un projet soit associé à la démarche). La Région a même fait d'une condition d'attribution de subvention le fait que l'on soit dans un logique multi-site.

Plusieurs points restent en suspend : l'obtention des subventions demandées au Conseil général, à la Région, à l'Etat et à l'Europe. Il nous faudra passer par une modification des statuts de la Communauté de Communes pour finaliser le projet puis par un appel d'offres. Je rappelle juste qu'il s'agit d'un projet innovant et original et « nous nous casserons peut être le nez ».

Il n'y a pas de compétence actuellement au niveau de Mur pour cette étude mais cela reste logique car il n'y aura pas de prise de compétence sans connaître le chiffrage de l'action. C'est ce que nous avons fait pour l'enfance-jeunesse, aucune compétence n'a été prise il y a un an à l'issue de l'étude. Ce sera bien le rendu du travail de Jacqueline plus le calcul de transfert de charges qui nous permettra de décider du transfert de compétence ou non.

Il s'agit de savoir d'abord : Quoi ? Combien ? Et ensuite on décide de transférer en connaissance de cause. On ne « met pas la charrue avant les bœufs ».

③ **L'application de la loi sur l'intercommunalité et l'éventuelle modification des périmètres** : nous avons évoqué l'avenir de Mur à plusieurs reprises, j'ai essayé d'être le plus transparent possible avec plusieurs mails au bureau ou à l'ensemble des délégués sur tous les événements, les réunions et les diverses informations.

Nous avons évoqué la tentation de certains d'entre nous d'aller sur Clermont Communauté. Après des échanges informels, et à la demande de Clermont Communauté, une rencontre a eu lieu avec Dallet, Mezel, Pérignat et Vertaizon (j'ai fait un compte-rendu de cette réunion au cours de laquelle les conclusions ont été les suivantes : Clermont Communauté ne demande rien, l'hypothèse d'une fusion entre l'agglomération et Mur est repoussée par Clermont Communauté pour une problématique de modification de gouvernance. Il ne se passera donc rien avant 2014. Pour 2014, en revanche, tout reste négociable et possible et je souhaite personnellement que nous la jouions grouper, c'est ma position et celle du Conseil municipal de Dallet.

→ Où en sommes-nous ?

Demain, jeudi 21 avril, il y a la réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) avec présentation du schéma élaboré par le Préfet. Suite à une réunion avec M. BOBIN, secrétaire général de la Préfecture, nous avons appris que l'Etat devrait proposer :

- **Un plan A** avec la fusion de la Communauté de Communes de Billom/St-Dier avec la Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier
- **Un plan B** (à minima) avec la fusion entre le Jauron et Mur.

Un calendrier des différentes phases est remis à chaque délégué communautaire : procédure, vote des communes et des EPCI, travail de la CDCI. La réunion est publique, dans tous les cas, un compte-rendu vous parviendra.

Yannick DE OLIVEIRA, président de la CC Billom/St-Dier, m'a sollicité pour l'organisation d'une réunion entre tous les maires afin de finaliser une réponse commune au Préfet. Cette réunion est fixée au 5 mai en mairie de Billom.

Enfin, la commune de Vertaizon a pris une délibération demandant son rattachement à Clermont Communauté.

Maintenant, nous allons aborder le budget. Nous sommes dans une situation délicate et dans tous les cas à un tournant de la Communauté de Communes. Ce qui s'est passé et ce qui va se passer laissera des traces dans nos relations et notre travail communautaire. Nous avons deux solutions :

- Présenter un budget à minima
- Présenter un budget comme les autres années, on continue nos actions en partant d'un principe simple : cela confortera notre position et notre envie de travailler ensemble.

Caroll MAISONNEUVE : tu nous dis avoir le souhait de rester ensemble, d'accord, mais quel a été l'intérêt des communes de Dallet, Mezel et Pérignat de rencontrer Clermont Communauté ?

Gilles VOLDOIRE : le secrétaire général de la Préfecture a tout d'abord rencontré les présidents des EPCI et a fait savoir qu'il souhaitait conforter un pôle intercommunal fort à l'est clermontois. Le Préfet a ensuite rencontré les parlementaires et une réunion a eu lieu le 18 février à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF). Serge GODARD a alors fait savoir qu'il ne serait pas opposé à une intégration de tout ou partie de Mur dans Clermont Communauté.

Le jeudi 24 février, avec l'aval de Serge GODARD, j'ai rencontré le Directeur Général des Services, Jean-Pierre PAPE, de Clermont Communauté pour voir comment travailler avec les services sur les tickets de sorties, les compétences (quelles sont celles conservées, comment sont-elles exercées) et pour cela, la directrice financière la chargée du dossier devait venir travailler à Mur, avec Stéphanie le jeudi 17 mars. Le mardi 15 mars, les services de Clermont Co ont contacté ceux de Mur pour informer que la réunion était annulée. En effet, lors de la réunion des vice-présidents de Clermont Co du 14 mars, ceux-ci ont émis le souhait de créer une commission de travail en interne sur cette problématique d'agrandissement du périmètre. Ils ne souhaitaient en effet pas de fusion car ils ne souhaitaient pas de changement de gouvernance avant 2014. Ce changement intervient en cas de fusion et non d'extension. Les élus de Clermont Communauté ont fait savoir qu'ils souhaitaient rencontrer les communes « en façade » de Clermont Communauté à savoir Dallet, Mezel et Pérignat et Vertaizon a été également invitée suite à leur propre demande d'intégration ce qui a été fait le 4 avril.

J'ai été totalement transparent dans la tenue et le compte-rendu de ces différentes réunions par mes différents mails.

François RUDEL : dans les prévisions budgétaires, les deux propositions faites par Maurice d'une part et Gilles d'autre part sont toutes deux cohérentes.

Gilles VOLDOIRE : la proposition faite ce soir n'est pas celle de Gilles VOLDOIRE mais bien celle de la majorité de la commission.

Gilles VOLDOIRE : cette année, pour la première fois, nous votons les taux de taxe d'habitation issues du transfert de la taxe d'habitation perçues jusqu'à cette année par le Conseil général et celui de la taxe sur le foncier non bâti qui revenait au Conseil régional.

Le président propose de maintenir les taux tels qu'ils étaient appliqués par le Département et la Région pour éviter une augmentation des impôts sur les ménages.

Caroll MAISONNEUVE : au moment de la visite des communes, nous avons évoqué le fait d'instaurer une taxe supplémentaire sur les logements vacants, et ce, au niveau de la Communauté de Communes. Est-ce que cette taxe d'habitation correspond à cette proposition ?

Gilles VOLDOIRE : non, car à ce moment là, seules les communes avaient compétence pour voter cette taxe. Si elle était mise en place, il faudrait qu'elle le soit sur les 5 communes simultanément en vue d'une homogénéisation de l'action publique à l'échelle de Mur. Il semblerait que désormais les EPCI peuvent mettre en œuvre cette taxe sur le logement vacant.

Les propositions du président sont les suivantes sachant qu'il précise que ces taux peuvent être augmentés :

- Cotisation Foncière sur les Entreprises : 24.33 %
- Taxe d'Habitation : 9.01%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 5.64%

Jean-Pierre BUCHE : la tentation est ainsi donnée aux intercommunalités d'augmenter les taux pour compenser la perte à venir de TP. Ce qui confirme la conséquence de la réforme gouvernementale transférant les impôts des entreprises vers un impôt sur les ménages.

Philippe DOMAS : dans la méthodologie, ne devrait-on pas connaître les besoins en recettes nécessaires au budget avant de voter ces taux ?

Après délibération, les taux proposés ci-dessus sont approuvés à l'unanimité.

VI - VOTE DES TAUX D'ENLEVEMENT SUR LES ORDURES MENAGERES 2011

Monsieur le Président rappelle la délibération du 9 octobre 2008 qui a institué la perception de la TEOM en lieu et place du Syndicat du Bois de l'Aumône pour les 5 communes de Mur-ès-Allier.

Compte tenu de la demande d'adhésion de l'ensemble du territoire au SBA au 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Communes percevra la TEOM pour le compte du SBA pour l'ensemble du territoire selon les taux proposés suivants :

Communes	TEOM 2011		
	Bases	Taux	Produit attendu
Chauriat	870 260	17.02%	148 118
Dallet	879 868	16.39%	144 210
Mezel	1 235 754	15.58%	192 530
Pérignat-ès-Allier	1 017 299	15.65%	159 207
St-Bonnet-lès-Allier	200 729	17.11%	34 345
TOTAL			678 411

Guy MAILLARD : il se dit surpris que les taux soient votés par commune. Il rappelle que le taux de convergence a été demandé par l'Etat, il sera étalé sur 10 ans et sera appliqué pour tous en 2015. Les taux sont différents du fait des bases qui sont différentes.

Jean-Pierre BUCHE : si on divisait le produit attendu par la population on constaterait que certaine personne paie moins de 100 € et d'autres autour de 115 €. Si on tend vers un seul taux, il y aura toujours un décalage du prix payé par les usagers pour un même service rendu dans la mesure où les valeurs locatives sont différentes d'une commune à l'autre. Il rappelle qu'il avait demandé à ce que ce mode de calcul soit changé et qu'il avait déjà adressé un courrier au SBA en ce sens. Le Conseil Syndical décide certes du mode de prélèvement (Taxe ou redevance) mais on pourrait ensuite appliquer un autre mode de calcul plus équitable.

Maurice DESCHAMPS : il y a effectivement une incohérence dans la loi car, comme pour l'eau, le prix payé devrait être calculé en fonction du service rendu ce qui n'est pas le cas pour les ordures ménagères.

René LEMERLE : la proposition de Jean-Pierre BUCHE a pour objectif que le prix payé pour un même service soit équitable sur le territoire.

Guy MAILLARD : suite au Grenelle de l'environnement, le SBA travaille aujourd'hui sur la mise en place d'une redevance incitative, à savoir au service rendu qui prendrait en compte le poids des déchets, le nombre de levées... Toutefois, je mets en garde sur les risques d'inégalités car si aujourd'hui une personne âgée dans une grande maison paie cher d'ordures ménagères, demain, une famille nombreuse paiera beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Lorsque l'étude, qui est actuellement en cours au SBA, sera terminée, le syndicat viendra la présenter dans les communes ou les EPCI, cela reste à définir.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

× **A 1 abstention** : Jean-Pierre BUCHE

× **A 28 voix pour**

- de prévoir la perception de la TEOM, en application des dispositions du b de l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts, en lieu et place du SBA qui l'a instituée, sur l'ensemble des communes adhérentes de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2009.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VII - VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS

7.1 - Budget principal 2011

Gilles VOLDOIRE présente le budget principal comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 365 911.37 €	1 365 911.37 €
FONCTIONNEMENT	2 250 048.00 €	2 250 048.00 €
TOTAL	3 615 959.37 €	3 615 959.37 €

Claude DELETANG : il y a 6 000 € de notés pour l'OIS mais ils n'ont pas été actés ?

Gilles VOLDOIRE : aujourd'hui rien n'est engagé au niveau des subventions exceptés pour le CLI et le CEL. Rien ne le sera sans décision du Conseil communautaire. Les commissions sport et culture continuent de travailler et n'ont pas encore finalisé les projets politiques. Il s'agit uniquement d'un prévisionnel.

Jean-Pierre BUCHE : nous avons des contacts avec l'association de la Croix Marine. Trois emplacements avaient été proposés :

- un à côté de la MARPA mais le propriétaire en veut 50 €/m².
 - un situé en zone d'équipements publics collectifs(UE) destinée à recevoir une nouvelle école ou un centre de loisirs en cas de nécessité.
 - un de 1.08 hectare près de la salle de sport qui était destiné également à un lotissement communal ou à un promoteur. L'association a fait des sondages et les résultats imposeraient des surcoûts dans les fondations que la Croix Marine doit faire chiffrer.
- L'association, dans ses réalisations, demande une garantie pour ses emprunts à hauteur de 50 % auprès du Conseil général et 50 % auprès de la collectivité de résidence.

Gilles VOLDOIRE : aujourd'hui, les statuts ne permettent pas de financer des VRD pour ce type de projet, que ce soit à St-Bonnet ou à Pérignat. Si le projet se concrétise et si des financements doivent être apportés par la collectivité, il restera à savoir à quelle compétence ce projet pourra se rattacher et la recherche de subventions sera indispensable.

7.2 - Budget annexe 2011

Gilles VOLDOIRE présente le budget annexe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	650 128.49 €	650 128.49 €
FONCTIONNEMENT	187 563.67 €	187 563.67 €
TOTAL	837 692.16 €	837 692.16 €

Jean-Pierre BUCHE : concernant le solde à régler au Rampeau, depuis 4 ans, il reste des travaux à réaliser :

- les escaliers penchent du mauvais côté, l'eau stagne et en hiver c'est la glissade assurée
- des arbres ont été plantés et malencontreusement coupés par un agent d'entretien de Jardinier. Ils ne sont toujours pas replantés
- des morceaux de crépi (environ 1 m² x 1 m²) restent à terminer

Le vice-président se dit fermement opposé à régler l'intégralité de la facture malgré des rappels de l'OPHIS qui a fait savoir qu'il trouvait excessif de bloquer une facture de ce montant pour de « petits travaux », ce à quoi Jean-Pierre BUCHE a retourné la remarque.

Maurice DESCHAMPS : cette année je ne présente pas le budget car j'y suis opposé pour plusieurs raisons :

- L'inconnue sur le périmètre de Mur-ès-Allier. Il avait demandé à la commission que l'on fasse un budget de compromis. Il avait proposé des sommes minimales et proposait que l'on fasse, lorsque cela serait nécessaire, des décisions modificatives, voire un budget supplémentaire.
- Il dit ne pas remettre en doute l'intégrité du Président en revanche, il n'est pas d'accord sur le fait que la Communauté de Communes affiche des dépenses, pour le moment, sur des compétences qu'elle n'a pas. Pour la ZPH, c'est la compétence urbanisme qui sera touchée, nous devons en discuter précisément.

A Chauriat, il y a la volonté de rester en intercommunalité à cinq, solidaires.

A-t-on le droit d'inscrire autant de projets alors que l'on ne connaît pas le futur périmètre ?

Bernard RUGGERI : il fait lecture d'un extrait du compte-rendu du Conseil municipal et indique que les élus de Chauriat ont bien débattu sur le budget communautaire et en toute démocratie, sans aucune influence, les élus municipaux ont décidé de voter contre le budget, c'est le relais que feront les conseillers communautaires ce soir.

Philippe DOMAS : le Conseil municipal de Saint-Bonnet a été plutôt enclin à voter contre le budget mais finalement les élus préféreront s'abstenir. Ils ont l'impression « d'être des laissés-pour-compte ».

Marie-Paule POILPOT : Saint-Bonnet se sent exclus. Dès que nous faisons une proposition, une autre commune vient faire une contre-proposition.

Caroll MAISONNEUVE : elle est totalement d'accord sur tout ce qui vient d'être dit et elle s'abstiendra pour les mêmes raisons que Maurice DESCHAMPS.

René LEMERLE : je souhaiterais m'exprimer en tant que 1er adjoint de DALLEY sur la position de la commune. Les élus Dallet se sont réunis le 6 avril 2011 en groupe de travail pour débattre de l'avenir de l'intercommunalité. Après une première partie d'explication des textes, un débat s'est instauré puis une décision a été votée :

- en fonction du travail accompli (investissement de plus de 6 millions d'euros),
- en fonction des actions en cours (jeunesse, culture, sports,...),
- en fonction d'une volonté politique qui se dégage sur des visions d'avenir en matière de territoire et d'actions à engager,
- en respect du personnel de la Communauté de Communes,
- et pour ne pas casser tout ce que l'on a fait ensemble, les élus de Dallet ont clairement décidé de rester ensemble, les 5 communes. Si on doit être mariés, par des décisions administratives, ils souhaitent l'être ensemble, les 5 communes, et la majorité des élus ont choisi d'aller vers Clermont Communauté, quelques uns vers la Vallée du Jauron, et à l'unanimité non pour aller sur Billom. Gilles faisait partie de cette réunion.

Autant je comprends les interrogations de certains élus communautaires sur le devenir de notre assemblée, mais utiliser le budget pour faire comprendre ces inquiétudes ne me paraît pas être la bonne solution.

Ne pourrait-on pas réaliser un vœu qui serait joint au budget, où chaque commune qui engagera des actions avec un financement communautaire à compter du vote de ce budget 2011 s'engage à ne pas quitter la Communauté de Communes de sa propre initiative ?

Maurice DESCHAMPS : en 2008, j'ai sciemment présenté un budget déséquilibré car à force de mettre de nombreuses dépenses, il fallait bien entendre qu'il y aurait un souci. J'attendais donc ce contrôle de la Préfecture qui a bien eu lieu.

Jean-Pierre BUCHE : je rejoins René LEMERLE dans son intervention car il y a bien deux débats distincts à ne pas confondre :

1. Le vote du budget
2. L'évolution de l'intercommunalité avec une proposition faite par le Préfet dès demain qui pourra engager les élus communaux à réfléchir sur une évolution éventuelle des limites de Mûr et ce sans a priori sur les scénarii. Sur ce point, Il convient que certains élus aient pu mal ressentir les contacts pris avec Clermont Co, mais chacun s'étant expliqué sur cet épisode, il est nécessaire de le clore pour regarder les questions que nous avons à traiter sous d'autres angles, des angles plus politiques comme celui des solidarités territoriales à mettre en œuvre pour aboutir à un développement équilibré de l'ensemble des nouveaux territoires qui constitueront le Grand Clermont et au-delà.

Pour le vote du budget, soit nous avons une vision de « la bouteille à moitié vide » et nous votons un budget à minima auquel cas aucun investissement ne peut être envisagé.

Soit on a une vision plus constructive voire plus optimiste et on le vote tel qu'il a été préparé en considérant que les projets inscrits ont un sens pour le développement de la communauté de communes. Aspect très important, les contacts déjà pris pour les recherches de subventions n'auront pas été inutiles. D'autre part, si le périmètre de notre Communauté de Communes est appelé à être modifié, nous aurons bien toute latitude alors pour ne pas forcément engager tous les projets prévus.

Dans cet esprit, les délégués Pérignatois voteront ce budget et, au passage, Il se dit surpris que le projet de ZPH tel qu'il avait été évoqué à l'automne soit remis en question car lors des débats précédents, le principe a toujours été voté à l'unanimité.

Guy MAILLARD : en ce qui le concerne, il avait proposé de présenter un budget à minima pour montrer la ligne politique choisie. La dynamique que l'on avait essayé d'insuffler me paraît aujourd'hui cassée. Il me semble urgent que chaque commune se décide ou donne ses orientations sur ce qu'elle souhaite en matière d'intercommunalité ; ensuite, à nous de faire une proposition de projet à la CDCI.

Gilles VOLDOIRE : il faut savoir que la Région n'abonde normalement plus les acquisitions pour les logements et qu'elle serait susceptible de le faire dans le cadre de la ZPH car il s'agit 'un projet multi-sites, expérimental et innovant.

Michel VIVIER : samedi dernier, nous avons eu une discussion au sein du conseil de Pérignat sur la réforme territoriale et nous avons également évoqué les possibilités d'aller également avec Gergovie Val d'Allier Communauté. Chaque scénario a ses avantages et ses inconvénients :

- avec Billom et le Jauron : il y a une certaine cohérence avec un pôle de vie autour de Billom, cette démarche s'inscrit totalement dans le SCoT.
- Vers Clermont Communauté, ce rapprochement peut s'imaginer en raison des nombreuses activités pratiquées sur l'agglomération (cinéma, théâtre, lycées...)
- Avec GVAC : nous avons les mêmes problématiques habitat, transport, des projets sur l'Allier en commun.

A Pérignat, il n'y a pas encore de position ferme et définitive et nous nous demandons comment intégrer la population dans ce débat ?

Quand on parle de ne pas casser une dynamique, voter contre un budget avec des projets en cible, consiste justement bien à casser la dynamique.

Maurice DESCHAMPS : nous, au Conseil Communautaire, nous devons réunir un maximum d'information pour pouvoir débattre. Au fur et à mesure de l'avancement des projets il y aurait eu des décisions modificatives budgétaires.

Il n'était pas question de ne rien mettre au compte 617 « Etudes » puisque la proposition portait sur la somme de 100 000 € ce qui est quand même conséquent.

François RUDEL demande une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance de 10 minutes.

Après délibération,

- à **6 VOIX CONTRE** : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT Bernard RUGGERI
- à **11 VOIX POUR** : Olivier BOULICAUD - Chantal de MONTARD René LEMERLE - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier)
- à **12 ABSTENTIONS** : Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) -- Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Le Président ne sachant pas si le budget est validé ou non, il demande à Stéphanie VERGNIAUD de se renseigner, dès le lendemain, auprès de la Préfecture.

VIII - ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Monsieur le Président informe l'assemblée que trois chèques sont à encaisser par Mur-ès-Allier. Ils concernent :

- Un remboursement de 1 512.94 € de Groupama pour le remboursement de bris de glace à la salle de sports
- Deux remboursements de 100 € chacun provenant de deux familles pour des dégradations effectuées par leur enfant sur la salle de sport
- Un remboursement de 605.18 € de GRDF pour un remboursement de trop-perçu au château de Mezel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement des chèques ci-dessus pour un montant total de 2 318.12 €.

IX - MISE A DISPOSITION DE PARCELLES

Gilles VOLDOIRE dans le cadre de sa mission, l'EPF-Smaf a acquis à Dallet les parcelles suivantes : AA 137 - 138 - 139 et 140.

Ces biens sont appelés à revenir à terme, en propriété de la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER ou à son aménageur AUVERGNE HABITAT, et pour la partie voirie, à la commune de DALLET.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition pour travaux entre l'EPF-Smaf, la commune de Dallet et la Communauté de Communauté pour la réalisation des projets d'aménagement suivants :

- création de logements sociaux par AUVERGNE HABITAT sur les parcelles cadastrées AA 137 et 139,
- création de voiries par AUVERGNE HABITAT, destinées à revenir dans le domaine public communal de DALLET sur les parcelles cadastrées AA 138 et 140.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de mise à disposition pour travaux relative à l'opération ci-dessus.

Au regard du déroulement du vote du budget, et ne sachant pas si ce dernier est approuvé, le Président ajourne l'ordre du jour et lève la séance à 21 H 15.